



Réf : n° 2611/FOP-SF/2011

SURVEILLANCE FORESTIERE

| Fiche d'observation pertinente (Mémo) | |
|--|--|
| Intitulé des faits observés : | Exploitation forestière à forte empreinte environnementale et sociale aux environs des villages Oboul et Lakabo |
| Localisation : | Région de l'Est-Cameroun, Département du Haut-Nyong, Arrondissement d'Abong-Mbang, Villages Oboul et Lakabo. |

Introduction

Le 26 novembre 2011, Forêts et Développement Rural à effectué une mission de surveillance indépendante des forêts dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est-Cameroun. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au renforcement de la participation des communautés locales et autochtones au suivi et à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, soutenu par le Programme d'Appui ACP-FLEGT de la FAO. Elle avait pour objectif de vérifier les observations pertinentes relevées par un surveillant forestier communautaire faisant état d'une situation grave.

Méthodologie

En s'appuyant sur les fiches de collecte de données transmises par le surveillant forestier concerné, les informations jugées pertinente à vérifier ont été choisis avant le départ en mission. Arrivée sur le terrain, un débriefing a été effectué avec le surveillant forestier pour mieux évaluer l'ampleur de la situation. L'équipe s'est ensuite rendue dans les villages Oboul et Lakabo où une importante activité d'exploitation forestière conduite par la société SFSC (Société Forestière et des Services du Cameroun) a été découverte sous l'identifiant de la Vente de Coupe (VC) n°1002132 (photo 1). L'équipe a tout d'abord visité un site d'abattage situé à moins de 50m d'une habitation humaine, puis s'est entretenu avec 05 membres d'un campement de Lakabo, avant de visiter plusieurs parcs à bois et des zones de destruction des cultures agricoles. Un véhicule Terrano II-4WD, GPS Garmin e-Trex H et un appareil photo Panasonic DMC-TZ10 ont été respectivement utilisés pour se rendre sur le terrain, pour relever les coordonnées géographiques des sites visités et capturer les faits observés.

Cette fiche contient également des photos prises par un surveillant forestier quelques semaines avant la mission de vérification, permettant ainsi de documenter l'évolution des faits décrits.

Faits observés

Sur le terrain, l'équipe de la mission a observé :

1. De nombreuses pistes d'exploitation et de débardage ;
2. Des activités d'exploitation forestière effectuées non loin des habitations humaines avec décapage et terrassement des sols (photos 2 et 3) ;
3. L'ouverture de certaines pistes d'exploitation en travers des plantations cacaoyères et caféières et des champs de cultures vivrières, avec évidence de destruction des cultures (photos 4 et 5) ;
4. De nombreux parcs à bois non marqués contenant encore des billes (photo 6 et 7) ;
5. Le débardage des bois le long d'une piste d'accès à usage public (photo 8).

Analyse et Commentaires

Les observations effectuées indiquent une intense activité d'exploitation forestière effectuée par la SFSC au titre de la VC 1002132, aux environs des villages Oboul et Lakabo. Ces opérations s'étendraient jusque dans l'arrondissement de Messamena, selon les témoignages des populations locales. L'impact environnemental et social de ces activités est très important :

- Le décapage et le terrassement des sols perturbent sérieusement l'équilibre pédologique et l'écosystème, exposant les sols à l'érosion ;
- La SFSC ne respecterait pas les normes d'intervention en milieu forestier (NIMF) : pour l'exploitation d'un arbre, une trouée d'une superficie équivalente à 04 terrains de basketball a été complètement défrichée, les sols détruits et une fosse a été ouverte, handicapant la capacité de l'écosystème à se régénérer et à recouvrir convenablement la trouée. L'abattage des bois auprès des habitations humaines met en danger la sécurité et la vie des populations locales, tandis que le débardage des grumes le long des voies d'accès et d'usage public accélère l'érosion et la dégradation de la route. Bien que la SFSC exploite d'une manière sélective, il est évident que ses activités contribuent grandement à la dégradation des forêts et réduit fortement la capacité de l'écosystème forestier préexistant à séquestrer le carbone, concourant ainsi au changement climatique. Le nombre élevé de pistes secondaires d'exploitation et le non-marquage des parcs créés un peu partout dans la forêt met en exergue l'absence d'une planification et d'une organisation du chantier, inscrivant l'exploitation de cette vente de coupe dans le cadre d'une intervention irresponsable et non-durable.
- La destruction des cultures agricoles fragilise l'économie locale et familiale et tend à générer des conflits sociaux : d'après le témoignage rendu par M. Donatien dont les cultures ont été affectées, la SFSC serait responsable de la destruction de 36 tiges de café ayant 11 ans d'âge, 26 tiges de bananiers-plantains, 23 tiges de cacao de 5 ans, 16 palmiers à huile en voie de production, 06 avocatiers (dont 03 tiges de 05 ans et 03 tiges de 11 ans), 05 safoutiers (dont 03 de 05 ans et 02 de 11 ans), 01 oranger de 11 ans et plusieurs pieds de macabo qu'il n'a pu dénombrer du fait du retournement des sols et de l'enterrement des tiges détruites. M. Donatien n'a pas encore été dédommagé pour ces dégâts. Suite à ses réclamations, la victime a été renvoyée par la SFSC vers les chefs d'Oboul et de Mbouma (aux quels la SFSC prétendait avoir payé pour les tiges abattues et les dommages), puis au Comité de développement

(auquel la SFSC aurait reversé de l'argent au titres des compensations pour soutenir le développement de la localité) et enfin au Gouvernement à qui la SFSC arguerait avoir payé les droits d'exploiter. Après vérification l'équipe a conclu à l'évidence de la destruction des cultures, notamment des tiges de bananiers-plantains, des tiges de cacao et des pieds de macabo et de manioc.

Conclusion et recommandations

En conclusion, les opérations de la Société Forestière et des Services du Cameroun, ne semble ni se conformer aux normes d'interventions en milieu forestier, ni aux exigences d'une quelconque étude d'impact environnemental et social, ni encore à quelques critères de gestion durable des forêts. Il s'agirait donc d'une exploitation forestière non durable et à forte empreinte environnementale et sociale, méritant d'être suivie et contrôlée d'une manière rigoureuse par les Administrations en charge des secteurs concernées (forêts, environnement, agriculture et routes).

FODER recommande :

- 1) La réalisation d'une mission mixte de vérification et de contrôle impliquant le Ministère des Forêts et de la Faune (pour vérification et compétence en matière de répression forestière), le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature (pour évaluation des impacts, et compétence en matière de répression environnementale), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (pour appréciation des cultures détruites et calcul des dommages et intérêts), la société civile (FODER) et les membres des communautés concernées (Lakabo).
- 2) Des investigations approfondies sur la localisation effective de la VC, le respect des limites et la cohérence des données des carnets de chantier (DF10) et lettres de voiture.

Imagerie des faits



Photo 1

(UTM, 33 N 0290658,
E 0420472)

Photo 1 :
Exploitation de la
VC 1002132, par la
SFSC aux environ
de Lakabo

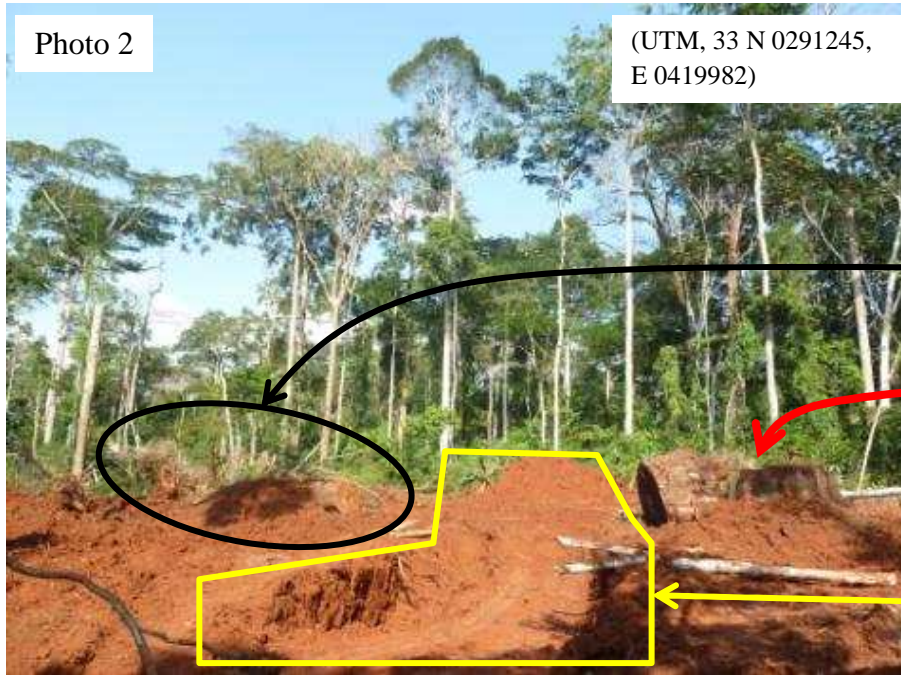


Photo 2

(UTM, 33 N 0291245, E 0419982)

Photo 2 : Abattage d'un arbre (Okan), décapage et terrassement des sols non loin d'une habitation à Oboul .

- Houppier
- Souche et culée
- Fosse



Photo 3



Photo 4

(UTM, 33 N 0290658, E 0420472)

Photo 3, 4 : Destruction d'une plantation de cultures vivrières, Lakabo.



Photo 5

(UTM, 33 N 0289218, E 0418558)

Photo 5 : Parc non marqué, Lakabo.



Photo 6

Trace (sillon) de débardage

Photo 6 : Sillon de débardage d'une grumme sur une piste d'accès, Lakabo.